

communiqué de presse

Paris, le 2 avril 2020

[Covid-19]

Malakoff Humanis contribue à la solidarité nationale et se mobilise pour aider les entreprises en créant un dispositif *Solidarité entreprises Covid-19* évalué à plus de 200 millions d'euros.

Malakoff Humanis, fidèle à ses valeurs de solidarité, d'engagement et à sa mission d'utilité sociale, accompagne les entreprises confrontées aux difficultés économiques liées à la crise sanitaire. Le Groupe met immédiatement en place un dispositif *Solidarité entreprises Covid-19*, et mobilise plus de 200 millions d'euros pour accompagner les branches professionnelles, les entreprises, les salariés et les retraités.

Ce dispositif *Solidarité entreprises Covid-19*, se concrétise par :

1. Des services pour les chefs d'entreprises et leurs salariés

Malakoff Humanis met à la disposition de l'ensemble de ses clients, en assurance et retraite complémentaire, des Packs de Services spécifiques dédiés à la santé et aux fragilités des salariés.

Le Pack Santé comporte, au-delà de l'accès à la plateforme de téléconsultation du Groupe, un accès aux plateformes de soins et de télé-suivi à domicile [Libheros](#) et [COVidom](#) (conçu par la start-up Nouveal e-santé), notamment pour les patients porteurs ou suspectés d'avoir contracté le Covid-19, et l'application maladie-coronavirus.fr, premier site d'information et d'orientation sur le Covid-19 référencé par le ministère des Solidarités et de la Santé.

Le Pack Fragilités propose, pour les salariés fragilisés, des lignes d'écoute téléphoniques (ligne Info Aidants, ligne Info Décès) avec des interlocuteurs spécialement formés, des aides financières accessibles via e-cesu pour les aidants et les personnes en situation de handicap, ainsi que du portage de courses et de repas, notamment pour les personnes âgées.

Ces dispositifs sont également proposés aux particuliers ayant des contrats individuels.

Enfin, pour accompagner **les entreprises** qui en font la demande le Groupe met également en place :

- Un dispositif d'écoute psychologique pour les salariés.
- Un accompagnement spécifique en cas de décès des salariés, avec des procédures simplifiées.
- Une aide juridique pour accompagner les dirigeants des TPE sur des problématiques de droit social, droit du travail et fiscal.

2. La prise en charge des prestations non couvertes par les contrats d'assurance :

Malakoff Humanis adopte les positions de place du CTIP (Centre technique des Institutions de Prévoyance), de la FFA (Fédération Française des Assurances) et de la FNMF (Fédération

Nationale de la Mutualité Française) sur la prise en charge de prestations non couvertes notamment par les contrats de prévoyance collectifs :

- La prise en charge des **arrêts de travail des salariés mis en quarantaine avant la date de confinement généralisé** (13 mars) dans le prolongement des clauses contractuelles.
- La prise en charge des **arrêts de travail des personnes à risques** (femmes enceintes, salariés ayant des pathologies considérées comme à risque...) dans le prolongement des clauses contractuelles.
- **L'étalement des cotisations** pour les entreprises les plus fragilisées qui en feraient la demande.

Et au-delà, Malakoff Humanis prend des mesures complémentaires pour venir en aide aux entreprises les plus touchées par la crise :

- Le Groupe participe à la prise en charge **des arrêts de travail pour garde d'enfants** (enfant de moins de 16 ans) sous la forme d'un forfait de 250€ par salarié pour les arrêts supérieurs à 30 jours. Ces sommes seront versées aux entreprises de moins de 500 salariés.
- Dans le cadre du **chômage partiel**, Malakoff Humanis garantit le versement des prestations en prévoyance lourde (invalidité, décès) calculées sur la base du salaire intégral (i.e. au-delà de la simple indemnité de chômage partiel).
- **Partenaire privilégié des branches professionnelles**, le Groupe propose un accompagnement spécifique et sur mesure aux entreprises des branches qu'il couvre : facilité de paiement, accompagnement social renforcé, allant même jusqu'à l'exonération des cotisations du deuxième trimestre comme pour la branche des Hôtels, Cafés et Restaurants.

Le Groupe soutient par ailleurs la relance de l'économie à travers sa contribution au fonds proposé par la Fédération Française des Assurances (FFA) en faveur des TPE et des indépendants. Paritaire et mutualiste, le Groupe s'associera également aux actions de solidarité qui seront proposées par la FNMF et le CTIP.

3. Une aide d'urgence en faveur des personnes handicapées

Malakoff Humanis, qui agit depuis de nombreuses années en **faveur du handicap** à travers sa fondation Malakoff Humanis Handicap, soutient les personnes handicapées particulièrement vulnérables face au Covid-19 en accordant **une aide financière d'urgence** aux acteurs du secteur. Cette aide permettra de faciliter les mesures de protection pour les personnes handicapées dans les établissements médico-sociaux ou à domicile.

Par ailleurs, un plan de continuité d'activités a été déployé dès le début de la crise au sein du Groupe qui a mis en place toutes les mesures nécessaires pour protéger ses collaborateurs et assurer une continuité de services à ses clients et ses partenaires. **85% des salariés de Malakoff Humanis sont déjà en capacité de travailler à distance. Le Groupe a également décidé qu'il n'aura pas recours au chômage partiel et s'engage à maintenir l'ensemble des salaires de ses collaborateurs.**

*« Face à la situation exceptionnelle que nous traversons, notre mission est, plus que jamais, d'accompagner les entreprises dans la protection de leurs salariés. Acteur majeur de l'économie sociale et solidaire, groupe à but non lucratif, Malakoff Humanis met sa performance au service de la société pour répondre à l'urgence du Covid-19 en apportant une aide concrète aux entreprises. La solidarité financière du Groupe, les services développés, et la force de son action sociale vont permettre à Malakoff Humanis de contribuer à l'effort collectif déployé pour faire face à cette crise sanitaire, sociale et économique sans précédent », déclare **Thomas Saunier, Directeur général de Malakoff Humanis.***

Contacts Presse :

MALAKOFF HUMANIS

Élisabeth Alfandari : +33 7 60 09 25 30
elisabeth.alfandari@malakoffhumanis.com

IMAGE 7

Isabelle de Segonzac : +33 6 89 87 61 39
isegonzac@image7.fr
Franck Pasquier : +33 6 73 62 57 99
fpasquier@image7.fr

À propos de Malakoff Humanis

Acteur majeur de la protection sociale, Malakoff Humanis est né en janvier 2019 du rapprochement des groupes Malakoff Médéric et Humanis. Avec plus de 6,5 Mds€ de fonds propres, 426 000 entreprises clientes et 10 millions de personnes protégées (assurés et ayants droit), Malakoff Humanis détient 17 % de parts de marché de l'assurance collective. En retraite complémentaire, le Groupe gère 36,5 Mds€ d'allocations versées, une mission d'intérêt général menée pour le compte de l'Agirc-Arrco auprès de 568 000 entreprises et plus de 13 millions de cotisants et allocataires.

Paritaire, mutualiste et à but non lucratif, Malakoff Humanis met sa performance au service de l'utilité sociale et consacre chaque année plus de 160 millions d'euros à l'accompagnement des personnes en situation de fragilité sociale.

www.malakoffhumanis.com